

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Grenoble



Jean-Paul WYSS
Président du tribunal
administratif de Grenoble



Effectifs de la juridiction :

77
personnes dont
31
magistrats
46
agents de greffe
et aides à la décision

Fort de trente-six magistrats et de près de cinquante agents de greffe, assistants du contentieux, aides à la décision, vacataires et stagiaires, le tribunal administratif de Grenoble est pleinement intégré dans son ressort varié, dynamique et inventif.

Si le contentieux des étrangers demeure en nombre le plus important avec 33,9% des recours enregistrés, le tribunal est remarquable par l'importance du contentieux de l'urbanisme et de l'environnement qui représente plus de 14% des recours, soit plus du double de la moyenne nationale.

Le tribunal juge ainsi une grande variété de projets structurants du territoire, souvent très médiatiques, sans bien sûr négliger les dossiers plus modestes qui touchent les citoyens dans leur quotidien.

Le tribunal est également très engagé dans les modes alternatifs de règlement des conflits et a ainsi été à l'origine de 197 propositions de médiation dont 62 ont débouché sur des médiations effectives, avec un taux d'accord de 22%.

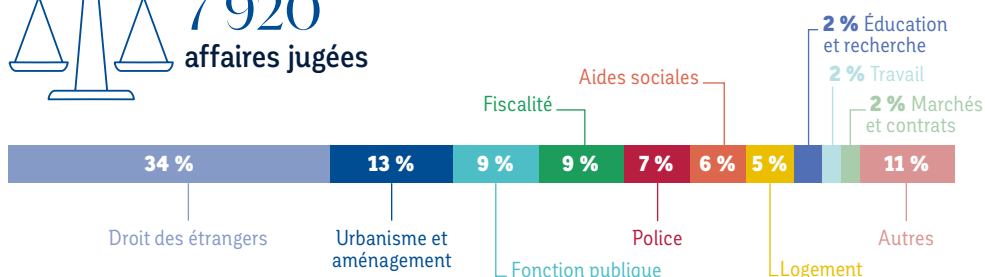
Situés en plein cœur de Grenoble, les locaux du tribunal accueillent dans d'excellentes conditions les justiciables, leurs avocats, les experts, les commissaires-enquêteurs, mais aussi les lycéens et les étudiants venus se renseigner sur la juridiction administrative.

Des travaux qui débuteront en 2023 permettront d'améliorer encore les locaux par la modernisation du hall d'accueil et la création d'une nouvelle salle d'audience.

2022 en chiffres



7 920
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



955

affaires jugées en urgence (référés)

-7 % par rapport à 2021



1 an et 8 jours

de délai moyen de jugement

+8 jours par rapport à 2021

82,5 %

des recours déposés par téléprocédure



35,3 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,4 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



62

médiations engagées
22 % de taux de réussite